

**PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES VŒUX DE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE  
ET DES VOEUX LARGES SUR ZONE INFRA-DEPARTEMENTALE**

**1 - VOEUX DE SECTEUR GEOGRAPHIQUE :**

La demande de postes sur secteur géographique ne vient pas en remplacement de la demande traditionnelle sur poste précis, c'est une possibilité complémentaire de solliciter, avec un seul code, un ensemble de postes de même nature (ex : enseignant classe élémentaire, enseignant classe maternelle, enseignant classe spécialisée etc...) situé dans un secteur géographique défini.

Il convient donc de la considérer comme un vœu à part entière, sachant que ce vœu peut permettre d'obtenir une affectation sur toutes les écoles de la zone sollicitée, mais en sélectionnant le type de support souhaité, à savoir : enseignant élémentaire, enseignant classe maternelle, enseignant classe spécialisée ...)

**Qu'est-ce qu'un secteur géographique ?**

- soit une commune (BAR LE DUC – COMMERCY – VERDUN) qui comprend l'ensemble des écoles de la ville, distinguées par types d'enseignement (élémentaire, maternelle,...),
- soit un regroupement de plusieurs communes. **A noter qu'un secteur peut regrouper des communes de circonscriptions différentes.**

**La carte des secteurs géographiques est disponible à la présente note.**

**Modalités des vœux de secteur géographique**

En fonction de ses souhaits l'enseignant peut sélectionner une nature de poste précise sur un secteur, par exemple :

- tout poste d'enseignant classe élémentaire,
- tout poste d'enseignant classe élémentaire LANGUES VIVANTES
- ...

S'il souhaite impérativement être affecté dans un secteur géographique (commune ou secteur), sans distinction de nature de support, il devra dans ce cas formuler un vœu de secteur sur chaque nature de support qu'il accepte d'occuper.

**Incidence des vœux de secteur géographique**

Demander un vœu de secteur géographique équivaut à formuler des vœux sur tout poste vacant, ou susceptible de le devenir, dans les écoles de la zone considérée (commune, secteur) et en fonction de la nature de poste choisie. L'affectation se fera en fonction du barème de l'enseignant et du nombre de postes vacants dans les écoles considérées.

Le personnel qui formule un vœu de secteur géographique est réputé avoir demandé **indifféremment** tous les postes de même nature de la zone concernée. Il ne peut pas sélectionner certaines écoles, ni effectuer un classement préférentiel des écoles de ladite zone. Il ne peut pas y avoir de classement entre les écoles. L'enseignant qui a une préférence dans le même secteur pour exercer en qualité d'enseignant classe élémentaire à l'école X plutôt qu'à l'école Y doit formuler le

vœu sur poste précis (ens.cl.élém. à l'école X) **avant de formuler le vœu de secteur géographique** (ens.cl.élém. dans le secteur Z).

**Cependant, chaque vœu de secteur géographique s'appuie, s'il existe, sur le vœu simple du secteur concerné le mieux classé dans la liste de vœux pour déterminer le poste à attribuer, le plus proche du vœu simple.**

Les vœux de secteur géographique représentent une possibilité supplémentaire d'obtenir une affectation dans une zone précise. Cependant, lors de la saisie des vœux, l'enseignant ne peut connaître l'école dans laquelle il sera affecté à l'issue du mouvement. Il est donc utile qu'il formule simultanément des vœux sur postes précis, s'il a des préférences pour une ou des écoles spécifiques, et des vœux de secteur géographique s'il souhaite impérativement obtenir sa nomination dans une région déterminée.

## **2 – VOEUX LARGES SUR ZONE INFRA-DEPARTEMENTALE**

**Ils sont exclusivement réservés aux personnels dont la participation au mouvement est obligatoire.**

**L'émission d'au moins un vœu large sur zone infra-départementale est impérative pour ces personnels.**

### **Qu'est-ce qu'un vœu large ?**

Un vœu large (**saisie uniquement dans l'écran 2**) correspond au choix d'un regroupement de MUG (\*) associé à une zone infra-départementale. Il existe trois zones dans le département (Meuse sud, Meuse est, Meuse ouest) et 7 regroupements de MUG. La carte des zones infra-départementales est disponible à la présente note.

**(\*) MUG : Mouvement Unité de Gestion. Un regroupement de MUG est un regroupement de postes de natures différentes. Exemple : dans le regroupement « Enseignants » figurent les postes d'enseignant école élémentaire, enseignants classe maternelle, maître supplémentaire, etc...**

### **Incidence des vœux larges**

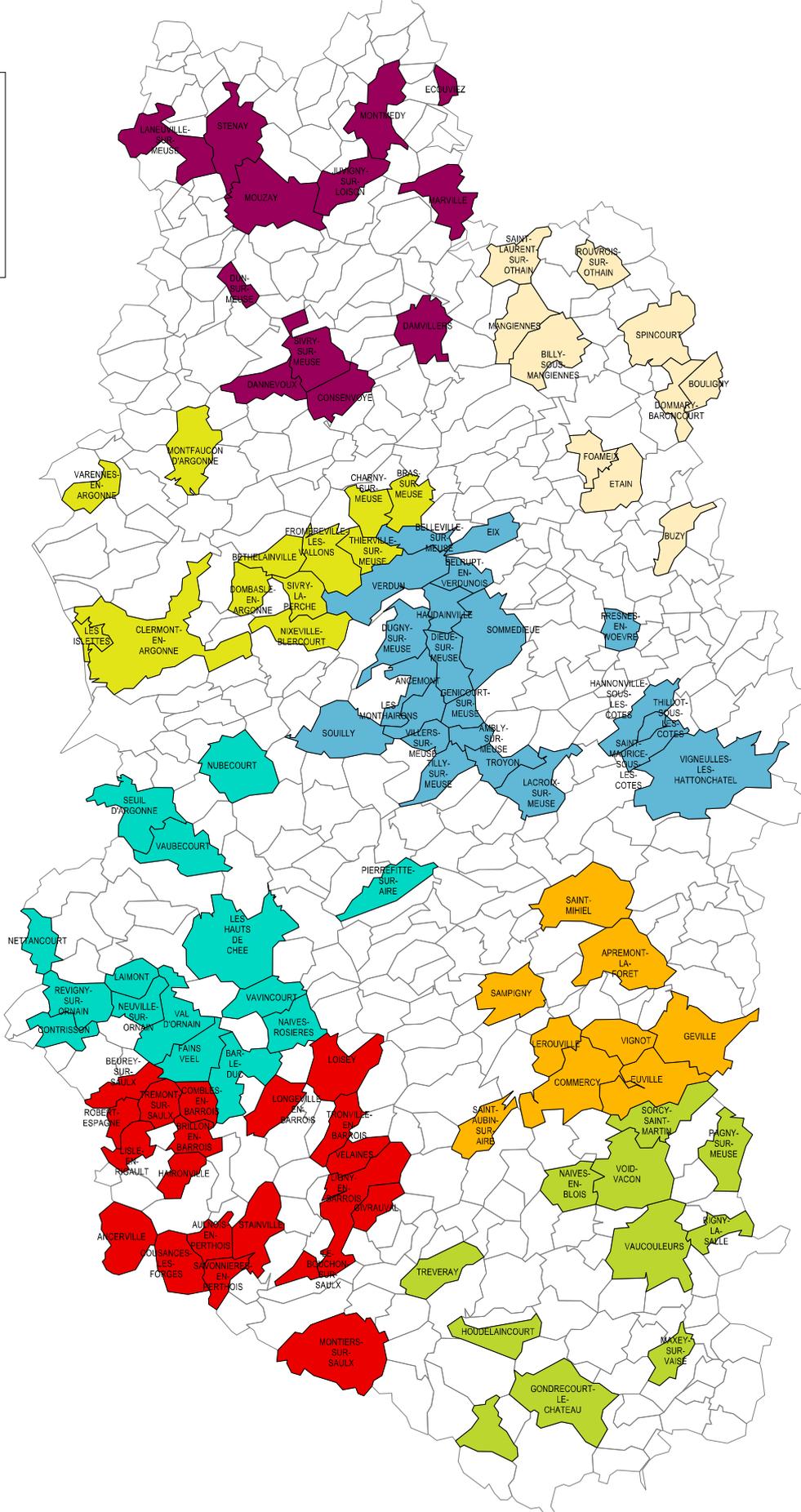
Demander un vœu large équivaut à formuler des vœux sur un regroupement de postes dans les écoles de la zone considérée. A titre d'exemple, un vœu émis sur le regroupement «remplacement » dans la zone Meuse Sud revient à solliciter tout poste de titulaire remplaçant (brigade congés, formation continue, ASH) dans cette zone.

**Chaque vœu large s'appuie, s'il existe, sur le vœu simple du secteur concerné le mieux classé dans la liste de vœux pour déterminer le poste à attribuer, le plus proche du vœu simple.**

Ces vœux ne sont examinés que si les vœux saisis sur l'écran 1 n'ont pu être satisfaits. Si aucun des vœux larges émis sur l'écran 2 ne peut être satisfait, un poste resté vacant sur le département sera automatiquement attribué **à titre provisoire**, même s'il n'a pas été sollicité par l'enseignant. L'affectation automatique se déroule néanmoins selon l'ordre des vœux larges saisis. L'émission d'un maximum de vœux larges est donc vivement recommandée afin de déterminer l'ordre d'attribution automatique des postes.

## Sectorisation pour le mouvement - Rentrée 2020

Sectorisation	
	VERDUN 2
	VERDUN 1
	STENAY 2
	STENAY 1
	COMMERCY 2
	COMMERCY 1
	BAR-LE-DUC 2
	BAR-LE-DUC 1



# Sectorisation infra-départementale pour le mouvement - Rentrée 2020

**Sectorisation Infra-départementale**

- 1 - ZONE MEUSE SUD
- 2 - ZONE MEUSE EST
- 3 - ZONE MEUSE OUEST

